



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-109

Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87, 2015-94, 2016-97, 2017-103, 2017-105A, 2017-105B et 2018-108

Article 2

L'alinéa suivant est ajouté après le 5^e paragraphe du 1^{er} alinéa de la sous-section « L'affectation conservation - Caractéristiques » faisant partie de la section « Les grandes affectations du territoire » :

En 2018, ce schéma d'aménagement et de développement est modifié afin d'y intégrer une nouvelle affectation de conservation sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Pour permettre l'aménagement de sa nouvelle zone industrielle, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel devait exécuter des travaux dans un milieu humide. À cet égard, conformément aux exigences du MDDELCC et en contrepartie des pertes environnementales engendrées par ces travaux, la MRC détermine une affectation de conservation d'une superficie 9,26 hectares sur une partie des lots 5 066 501 et 5 517 405.

Article 3

La carte « Les grandes affectations du territoire - Règlement 2018-109 » annexé au présent règlement, illustre les limites de cette affectation conservation.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE SEIXIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF (16 JANVIER 2019).



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux



DIRECTEUR GÉNÉRAL



PRÉFET

Avis de motion :	15 août 2018
Adoption du projet de règlement :	15 août 2018
Assemblée publique de consultation :	18 septembre 2018
Adoption du règlement :	16 janvier 2019
Avis du ministre :	04 mars 2019
Entrée en vigueur :	04 mars 2019